



COMMUNIQUER, INFORMER, EDUQUER **POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

MARCHE A SUIVRE **POUR BENEFICIER D'UNE AIDE DE L'AGENCE**

Ce que vous ferez :

- ◆ Vous devez déposer auprès de l'agence de l'eau un dossier de demande de subvention complet **avant toute commande** d'étude ou de travaux, dès que votre avant-projet sommaire ou votre cahier des charges est prêt.
- ◆ L'instruction sera d'autant plus facilitée et la réponse d'autant plus rapide que vous établirez et joindrez tous les documents demandés :
 - l'imprimé de demande d'aide financière, qui comporte un engagement de respect de nos règles générales,
 - les autres pièces citées dans l'annexe.
- ◆ Ces documents sont téléchargeables sur notre site ou sont disponibles auprès de la délégation de l'agence dont vous dépendez (cf. ci-dessous).
- ◆ Vous adressez ces documents auprès de la délégation de l'agence dont vous dépendez (cf. ci-dessous).
- ◆ Le démarrage de l'opération ne peut intervenir avant la réception du courrier de l'agence vous informant de l'éligibilité de votre opération. Ce démarrage ne pourra en tout état de cause intervenir que si vous disposez des autorisations administratives nécessaires.

Ce que nous ferons :

- ◆ Nous vous informerons dès que possible à l'issue de l'instruction de la suite donnée à votre demande.
- ◆ Si notre aide est supérieure à 50 000 € nous soumettrons votre dossier au conseil d'administration de l'agence de l'eau qui se réunit tous les trimestres environ.

* * * *

Ces documents sont à adresser à la délégation régionale de l'agence de l'eau à laquelle votre département est rattaché :

Agence de l'eau Loire – Bretagne (siège social)

Avenue de Buffon – BP 6339Tél. : 02.38.51.73.73
45 063 Orléans Cedex 02

Délégation **Centre-Loire**

Avenue de Buffon – BP 6339Tél. : 02.38.51.73.73

45 063 Orléans cedex 2

(Départements : 18, 28, 36, 37, 41, 45)

Délégation **Allier-Loire amont**

19 allée des Eaux et Forêts, Site de Marmilhat Sud.....Tél. : 04.73.17.07.10

63 370 Lempdes

(Départements : 03, 07, 15, 21, 42, 43, 48, 58, 63, 69, 71, 89)

Délégation **Anjou-Maine**

17, rue Jean GrémillonTél. : 02.43.86.96.18

72 021 Le Mans Cedex 2

(Départements : 49, 53, 61, 72)

Délégation **Ouest-Atlantique**

1, rue Eugène Varlin – B.P. 40521.....Tél. : 04.40.73.06.00

44 105 Nantes Cedex 4

(Départements : 17, 35, 44, 50, 56, 85)

Délégation **Poitou-Limousin**

7, rue de la Goélette – B.P. 40Tél. : 05.49.38.09.82

86 282 Saint-Benoît Cedex

(Départements : 16, 19, 23, 79, 86, 87)

Délégation **Armor-Finistère**

Parc technologique du ZoopôleTél. : 02.96.33.62.45

Espace d'entreprise Keraïa

18, rue du Sabot – Bât. B

22 440 Ploufragan

(Départements : 22, 29)

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A FOURNIR

- ◆ Pour les associations loi de 1901 Statuts,
Dernier compte de résultat
Budget prévisionnel de l'année en cours
Liste des membres du Conseil d'Administration
- ◆ Pour les collectivités territoriales, leurs syndicats et les associations
Délibération du conseil (municipal, syndical, ...) ou de l'organisme statutaire vous autorisant à mener cette opération

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

	Date prévisionnelle	
	Mois	Année
Lancement de l'appel d'offre		
Notification du marché		
Envoi de l'ordre de service		
Durée prévisionnelle de l'opération	Mois	

DOCUMENTS TECHNIQUES A FOURNIR

Voir liste jointe.

A quel moment la demande doit-elle être déposée ?

La demande doit être déposée avant tout engagement juridique tel que, par exemple, la signature d'un marché ou la passation d'un bon de commande, ou début d'exécution de l'opération.

***Aucune subvention ne peut être accordée
si le dépôt de la demande est postérieur.***

Démarrage de l'opération :

L'opération ne peut démarrer qu'après réception du courrier de l'agence vous informant de son éligibilité et si vous disposez des autorisations administratives nécessaires.

DEMANDE ET ENGAGEMENT

Je soussigné(e)¹ – nom, prénom, qualité - :

· sollicite une aide financière de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la réalisation de l'opération objet de la présente demande

· déclare avoir pris connaissance des conditions contenues dans le document « Règles Générales d'attribution et de versement des subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne »² et m'engage à en respecter les clauses.

· pour une étude, m'engage à fournir à l'agence un exemplaire papier et une version électronique de l'étude (CD, DVD) et à respecter l'annexe « **Prescriptions de communication des études à l'agence** » (document téléchargeable sur : www.eau-loire-bretagne.fr/nos_missions/aides_financieres).

A....., le.....

Le demandeur (signature et cachet)

Date :

Signature :

Cachet :

¹ Pour les GAEC : nom, prénom et signature de tous les associés

² Ce document est disponible auprès des services de l'agence et téléchargeable sur le site Internet : www.eau-loire-bretagne.fr/nos_missions/aides_financieres



**COMMUNIQUER, INFORMER, EDUQUER
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

**Liste des documents techniques à fournir
pour constituer un dossier de demande d'aides financières**

Un dossier n'est considéré recevable que s'il contient les éléments énumérés ci-dessous

Nota important : L'opération ne peut démarrer qu'après réception du courrier de l'agence vous informant de son éligibilité et que si vous disposez des autorisations administratives nécessaires.

- 1 - LETTRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT** précisant le montant de l'aide sollicitée.
- 2 - IMPRIME DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE** (FORMULAIRE AIQ201)
- 3 - MEMOIRE DESCRIPTIF ET JUSTIFICATIF DE L'OPERATION**
 - **Objectifs et cadre de l'action.**
 - **Contenu détaillé** (par exemple : thème, méthodes d'animations, documents pédagogiques, localisation de l'action, partenaires techniques concernés,...).
 - **Public visé** (nature du public, nombre de personnes attendues, ...).
 - **Date de début d'opération et durée prévisionnelle** (précision sur l'échéancier si nécessaire).
 - **Méthode d'évaluation prévue** (par exemple : indicateurs de réalisation, d'impacts,).
- 4 – BUDGET PREVISIONNEL DETAILLE EN RECETTES ET EN DEPENSES** (si possible détaillé par action)

**Envoyer ce formulaire et votre dossier
à la délégation de l'agence de l'eau
à laquelle votre département est rattaché.**